

Les groupes de compétences

🕒 Une nouvelle organisation au sein de l'établissement

Enjeu : mettre en œuvre efficacement les nouveaux programmes d'enseignement de langues vivantes (LV1, LV2, LV3), répondant désormais aux exigences du *Cadre européen commun de référence pour les langues*.

Mise en œuvre :

- constituer des groupes modifiables en cours d'année et indépendants :
 - de la série,
 - du statut de la langue choisie (LV1, LV2, voire LV3 pour certaines langues),
 - de l'organisation par classe ;
- aligner partiellement les cours de chaque langue vivante pour permettre la constitution de ces groupes ;
 - privilégier des effectifs réduits pour le travail sur les activités langagières orales ;
 - encourager le regroupement d'élèves de lycées généraux, technologiques et professionnels du même secteur géographique.

🕒 Des modalités pédagogiques différentes

Enjeu : mettre en œuvre des progressions plus personnalisées dans des groupes plus homogènes pour pratiquer les cinq activités langagières fondant l'apprentissage des langues vivantes (compréhension de l'oral, expression orale en continu, interaction orale, compréhension de l'écrit et expression écrite).

Mise en œuvre :

En début d'année, constituer les groupes :

- en établissant le profil linguistique de chaque élève dans les cinq activités langagières, ce qui peut se fonder sur une évaluation diagnostique élaborée par les équipes enseignantes ;
- en construisant une progression adaptée, notamment grâce à l'échelle de référence du Cadre européen.

En cours d'année :

- centrer le travail dans chaque groupe sur une activité langagière dominante à renforcer, en s'appuyant sur une autre activité langagière mieux maîtrisée, sur une période donnée ;
- choisir de préférence une démarche de projet, adaptée à ce mode d'organisation, qui propose des situations et des activités donnant du sens aux apprentissages ;
- favoriser les échanges et la communication sans s'arrêter à la seule exigence de correction formelle de la langue ;
- permettre à chaque élève de passer d'un groupe à l'autre en fonction de ses progrès et de ses besoins, à partir d'une évaluation de son niveau de compétence.